



Pôle transitions et développement local

Décision n° 2024-225

Objet : Signature de la convention de tournage avec la société de production HAMLET PARIS

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société HAMLET PARIS, domiciliée au 17 rue Bouchardon, 75010 Paris, représentée par son directeur général M. Clément MARTORELL MIRO, relative au tournage qui se déroulera le mardi 16 juillet 2024 de 8h00 à 20h00, au passage Benoît, dans l'escalier situé entre l'avenue Raymond Poincaré et la rue Raymond Gachelin, au Jardin de la Ménagerie, au skate-park de Sceaux et au gymnase du centre.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 3 juillet 2024



Philippe LAURENT